

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Arrêté du 28 février 2022 complétant l'arrêté du 26 octobre 2021 portant approbation du programme d'enquêtes statistiques d'initiative nationale ou régionale des services publics pour 2022 (enquêtes auprès des ménages et des collectivités territoriales)

NOR : ECO02208183A

**Publics concernés :** ménages et collectivités territoriales faisant partie des échantillons des enquêtes statistiques, services mettant en œuvre des enquêtes statistiques.

**Objet :** complément au programme des enquêtes statistiques auprès des ménages et collectivités territoriales de l'année 2022.

**Notice :** cet arrêté liste les enquêtes statistiques auprès des ménages et des collectivités territoriales des services publics pour 2022. Il précise le service enquêteur chargé de l'enquête et désigne les enquêtes obligatoires. Dès disponibilité, l'avis d'opportunité, l'avis de conformité, l'avis d'examen ainsi que le descriptif des enquêtes sont consultables sur le site du CNIS ([www.cnis.fr](http://www.cnis.fr)).

**Entrée en vigueur :** le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

**Références :** l'arrêté peut être consulté sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques ;

Vu le décret n° 2013-34 du 10 janvier 2013 modifiant le décret n° 2009-250 du 3 mars 2009 relatif à l'Autorité de la statistique publique et le décret n° 2009-318 du 20 mars 2009 relatif au Conseil national de l'information statistique et au comité du secret statistique ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2013 relatif aux modalités d'organisation du comité du label de la statistique publique ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2021 portant approbation du programme d'enquêtes statistiques d'initiative nationale ou régionale des services publics pour 2022 (enquêtes auprès des ménages et des collectivités territoriales) ;

Vu les avis de conformité et d'examen délivrés par le comité du label de la statistique publique et disponibles sur le site du CNIS pour chaque enquête ([www.cnis.fr](http://www.cnis.fr)),

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le programme d'enquêtes statistiques des services publics et des autres services producteurs d'information statistique pour 2022, tel qu'approuvé par l'arrêté du 26 octobre 2021 susvisé, est complété par l'annexe ci-après.

**Art. 2.** – Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 28 février 2022.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur général,*

J.-L. TAVERNIER

#### ANNEXE

#### PROGRAMME D'ENQUÊTES STATISTIQUES DES SERVICES PUBLICS AUPRÈS DES MÉNAGES ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Dès disponibilité, l'avis d'opportunité, l'avis d'examen ainsi que le descriptif des enquêtes sont consultables sur le site du CNIS ([www.cnis.fr](http://www.cnis.fr))

## 1. Enquête d'intérêt général et obligatoire

### 1.A. Enquête d'initiative nationale

Services publics et services aux publics	Périodicité	Producteur (*)
Enquête « vécu et ressenti en matière de sécurité 2022 » (VRS)	Annuelle	SSMSI

(\*) Voir liste des producteurs

Démographie et questions sociales	Périodicité	Producteur (*)
Recensement général de la population de Polynésie française en 2022	Annuelle	INSEE

(\*) Voir liste des producteurs.

Emploi, qualification et revenus du travail	Périodicité	Producteur (*)
Enquête sur la formation tout au long de la vie	Ponctuelle	INSEE DARES

(\*) Voir liste des producteurs.

## 2. Enquête d'intérêt général

### 2.B. Enquête d'initiative nationale

Démographie et questions sociales	Périodicité	Producteur (*)
Enquête « épidémiologie et conditions de vie » (Epicov) - vague T4	Ponctuelle	DREES/INSERM

(\*) Voir liste des producteurs.

### (\*) Producteurs

Sigle du producteur	Intitulé du producteur	Ministère ou ministère de tutelle le cas échéant
SSMSI	Service statistique ministériel de la sécurité intérieure	Ministère de l'intérieur
DARES	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques	Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques	Ministère des solidarités et de la santé Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion Ministère de l'économie, des finances et de la relance
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques	Ministère de l'économie, des finances et de la relance
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale	Ministère des solidarités et de la santé Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation